

Dispositif éco-garde en **Ille-et-Vilaine**

Hôtel de Montfort communauté, 4 rue du tribunal, 35160 montfort-sur-meu

www.ecogarde.fr; 07-82-93-48-33; ecogarde.35@gmail.com

Convention d'adhésion

À conserver par l'association

- Adhésion du/...../..... au/...../.....
- Monsieur ou Madame le Maire, la Mairesse, le Président ou la Présidente:.....
.....
- Demeurant:.....
.....
.....
- Adhère à l'association éco-garde d'Ille-et-Vilaine et donne pouvoir à l'association pour mettre en place et faire assurer la protection de son territoire dont la désignation figure sur le document joint à la demande d'agrément du/des garde(s) mis à disposition par l'association.

Le territoire rassemble des parcelles d'une superficie de hectare(s).

L'adhésion induit le règlement de la cotisation annuelle qui couvre les frais de fonctionnement, de formation et d'assurances. L'adhérent s'engage à aviser l'association éco-garde en Ille-et-Vilaine de toute modification de son territoire. L'association éco-garde en Ille-et-Vilaine mettra à disposition de l'adhérent le/les garde(s) de l'association car, en tant que membre adhérent (voir article 5 des statuts), il est possible de bénéficier des services de l'association. Le/les garde(s) demeurent sous le contrôle administratif de l'association Eco-garde (pour une durée de 5 ans).

L'adhérent soussigné remettra à l'association éco-garde d'Ille-et-Vilaine tout document certifiant ses droits sur le territoire considéré (fiche de propriété, attestation notariée, baux, carte IGN ou cadastre).

Fait en deux exemplaires à, le/...../.....

Signature du président et cachet:

Signature de l'adhérent: